



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

23 novembre 2018

PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 21 novembre 2018, la **Géorgie** a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC fait à Genève le 6 décembre 2005 (le "Protocole").

Conformément à son paragraphe 4, le Protocole est entré en vigueur à l'égard de la Géorgie le **21 novembre 2018**.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Roberto Azevêdo
Directeur général

18-7361

WT/Let/1420